



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°334 du 12 juillet 2023

## *SOMMAIRE*

### **Spécial Conseil Syndical National**

- **Ordre du jour du CSN du SNTRS-CGT du 27 juin 2023**
- **Relevé de décision et votes du CSN du SNTRS-CGT du 27 juin 2023**

## **Ordre du jour du CSN du SNTRS-CGT du 27 juin 2023**

- Actualités et actions
- Retour de la JE du 26 juin
- Validation des candidatures à la CE
- Validation du Bilan financier et compte 2022
- Validation des décharges 2023-2024
- Validation de notre hébergement et date de notre prochain congrès SNTRS-CGT
- Validation des dates du 2eme semestre pour les CE, CSN et JE

# **Relevé de décision et votes du CSN du SNTRS-CGT du 27 juin 2023**

**Séance du matin (9h30 - 13h00)**

## **Validation des candidatures à la CE :**

Alain Corinus : Contre=0, abstention=0, **Pour=33**

Pierre Giroux : Contre=0, abstention=1, **Pour=32**

Christophe Hermann : Contre=0, abstention=0, **Pour=33**

Eric Leroy : Contre=0, abstention=0, **Pour=33**

## **Validation de notre hébergement et dates de notre prochain congrès SNTRS-CGT :**

Lieu : Centre Benoit Frachon à Courcelles (Gif-sur-Yvette)

Dates : du 14 au 18 octobre 2024

Contre=0, abstention=0, **Pour=33**

## **Validation des dates du 2<sup>ème</sup> semestre pour les CE, CSN et JE :**

Dates : Contre=0, abstention=0, **Pour=33**

Thème JE : Contre=0, abstention=0, **Pour=33**

## **Validation des décharges 2023-2024 :**

Débat. Le vote a eu lieu l'après-midi.

**Séance de l'après-midi (14h00 - 17h30)**

**SNTRS-CGT Rapport financier 2022**

**Présenté au CSN du 27 juin 2023**

Avant d'aborder le bilan financier, je voudrais faire **un point sur les adhésions et les rentrées de cotisations de l'année 2022.**

Le nombre d'adhérents est en baisse (- 62 adhérents au fichier au 31 décembre 2022, - 24 FNI en moins versés soit - 0.44 %), avec 74 adhésions et 136 résiliations. On remarque une baisse significative par rapport à 2021. Les motifs les plus importantes demeurent les résiliations liées à la rubrique des « suspendus » au nombre de 30. Les suspendus sont des résiliations mises en attente par les sections et pour suivi. L'été dernier, un gros travail d'écrémage a été fait sur la base pour ne comptabiliser que les adhérents cotisants (rappel Statut SNTRS-CGT : un adhérent = un cotisant). Le même travail se fera cet été. Ensuite viennent les départs de l'Etablissement EPST de 22 résiliations en fin de contrat ou en mobilité externe. Ce chiffre reste stable comme en 2021. Des motifs pour raison de désaccord augmentent avec 17 démissions par rapport à l'année 2021 soit + 10 résiliations. Le motif de démission lié au départ à la retraite compte 14 retraités qui n'ont plus souhaité maintenir leur adhésion après la fin de leur activité professionnelle. Une augmentation significative de 13 « non cotisants » qui suite au nettoyage de la base et accord des sections concernées ont été mis en résiliation. On a aussi 11 résiliation dont on ne connaît pas le motif. En 2022, on a eu 11 motifs suite à des décès de camarades, 9 résiliations pour raisons financières et 6 pour raison personnelle.

Indépendamment, de ceci, on constate une montée des adhésions chez les contractuel-les (CDD, CDI, Doctorants, non titulaires IT et non titulaires Chercheur-e-s). Une baisse significative chez les catégories C qui n'en compte quasiment plus et les catégorie B en baisse et qui sont touché par le plus de résiliations avec celles des IE.

Le montant des cotisations perçues est en légère augmentation de 0.21 % par rapport à 2021 qui était en baisse de - 0.07 %, et ce malgré la baisse du nombre d'adhérents et de FNI.

Un petit rappel sur la répartition des cotisations : 10% restent aux sections, et 90% reviennent à la trésorerie nationale. Sur ces 90%, le syndicat reverse les contributions à la Confédération, l'UGICT, l'UFSE, la FERC, et le champ territorial, via Cogetise. Ces reversements représentent près de 49% du montant des cotisations reçues par le syndicat national. Seule la part qui reste au syndicat après les reversements Cogetise apparaît au bilan.

## **Passons maintenant au bilan financier.**

Vous avez dans vos pochettes les bilans et comptes d'exploitation du syndicat national, des sections et le bilan consolidé (national + sections).

### Commençons par le **bilan consolidé** :

**L'actif s'élève à 547 908.45 €.** Le résultat de l'exercice fait état d'un **excédent de 26 336.05 €.**

Le bilan fait état au passif de **2 578 € de fonds dédiés** concernant la collecte de la caisse de grève du Ganil d'un montant de 2 558 € récupéré par le national et le restant est dû au collecte de départ en retraite. On a un total **7 717.61 € de Dettes** dont **2 951.73 de dettes COGETISE.** Il s'agit des reversements à la confédération sur des cotisations perçues en fin d'année 2022, voire en 2023 pour les cotisations manuelles 2022 ; Les autres dettes correspondent pour **4 461.88 € à des factures non parvenues** notamment des remboursements de missions pour le congrès, frais de formation et préparation réunion CAES ; les **82 € de dettes fiscales et sociales** correspondent à la taxe pour les sociétés qui est toujours recouvré au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante et 222 € de dettes fournisseurs qui correspondent au règlement à la Ferc sup pour la section de Provence Corse. On a aussi 136.30 € de **produits de charges constatés d'avance.**

Le compte de résultat dégage **un excédent cette année de 26 336.05 €** mais moins important que les deux années COVID. L'année 2022 est une année de reprise d'activité pour le syndicat. Le montant **des produits est inférieur à celui de 2021 : 210 807.26 €** en 2022 soit une baisse de 11 % de moins. En revanche, le montant des **charges de 184 479.21 €** a subi une nette progression par rapport à 2021 dû notamment à l'année des élections professionnelles entre autres. L'année 2022 a permis l'augmentation conséquente des « achats », des « autres services extérieurs, des « salaires et traitements » et « charges sociales » notamment et « autres services extérieurs » que je détaillerai sur le compte du national et des sections.

### **Prenons maintenant le bilan des sections**

**L'actif s'élève à 260 144.42 €** soit + 53.10 % (+ 5 419.89 €) par rapport à 2021. **Le résultat de l'exercice reste excédentaire de 17 352.12 €.** Pour la troisième année consécutive, nous avons immobilisé deux équipements supplémentaire et vous pouvez voir à l'Actif, une **immobilisation** pour deux ordinateur portable qui concerne l'Inserm d'un montant de total de 4 143.35 € à l'actif avec un amortissement cumulé de 2 164.53 € au passif et une dotation aux amortissements de 1 128.56 € dans le compte de résultat. Les **dettes de 13 589.40 €** correspondent à **10 439.58 € de factures non parvenues** concernant **90 € de frais de formation syndicales** pour la formation niveau 1 d'un camarade à l'UL CGT Bourgoin du 14 au 16/12 et à **10 349.58 € de dettes internes** qui correspondent à la contribution de 6 500 € de subvention de l'INSERM et 3 849.58 € liés à une erreur de virement qui était destiné au national. On a aussi **3 149.82 € de dettes internes cotisations** qui concernent les cotisation manuelles 2022 du 2<sup>ème</sup> versement au National des sections IRD, Orsay, et Strasbourg et Paris Nord. On a **136.30 € de produits constatés d'avance** qui correspondent à l'avance versé de cotisations de 2023 de la section ESPCI. Les **créances** sont notamment de **2 250.76 € de créances et comptes rattachés** correspondant au versement de la **subvention de 2 000 € de CNRS DR17** versé pour 2022 au National et reversé en 2023 à la section de Nantes car nous n'avions pas reçu de justificatifs, un montant de **154.26 € pour la journée de la CNR** (Conférence nationale des retraites) qui s'est tenue le 18/03/2022 et pour la prise en charge d'hôtel et **96.50 € de collecte intersyndicale** « Gerbe pour la cérémonie Rafle de 1943 » pour la section de Strasbourg. On a aussi **711,56 de**

**créances-cotisations** dû à une créance externe de 400 € pour la section IRD et 311.56 € créances cotisation interne pour les sections Strasbourg, Sorbonne Université, ENS, Paris Auteuil, et Retraites.

**Le compte de résultat** fait état de **63 293.39 € de produits** en baisse de 3 102.35 €, principalement des cotisations et des subventions des sections INSERM et Nantes, **de remboursement presse concernant l'abonnement de Vie Nouvelle d'un montant de 372.60 €** et **39.20 € de divers, gestion courantes et dons externe** qui concerne 30 € de dons à la section Alpes par un camarade, et 9.20 € de gestion courantes concernant le remboursement de frais de compte de l'ex- section Région Provence par le National. On a des **dons interne d'un montant de 11 208.96 €** qui correspondent à 2 496.70 € de dons interne concernant le solde clôture de la section Paris centre et reversé à la section Paris Nord, 8 712.28 € reversé à la section Provence Corse suite à la fermeture des sections Aix, Marseille Nord et Région Provence.

La part des **cotisations** qui revient aux sections s'élève à **33 509.72 €**, en légère hausse de 63.87 € par rapport à 2021.

Le montant des **subventions** a augmenté par rapport à 2021, passant de 15 378.76 € à **18 158.87 €**, soit + 2 780.11 €. En 2022, la Section Inserm a touché une subvention de 16 158.87 € en légère hausse et La Région Bretagne Pays de la Loire a bénéficié d'une subvention du CNRS 2022 d'un montant de 2 000 € (en 2020, elle avait touché 2 700 €, et en 2021 elle en a pas bénéficié).

**Les charges totales des sections** s'élèvent à **45 941.27€**, en baisse de 13 874.77 € par rapport à 2021, l'année du congrès.

Elles comprennent les dépenses « **d'Achats** », « **Services extérieurs** » et « **Autres services extérieurs** » un **montant total de pour 26 972.62 €** et les **contributions internes de l'INSERM vers le syndicat national de 6 500 €** et **dons internes de 11 2028.98 €** déjà expliqué ci-dessus.

La rubrique **achats** en nette augmentation d'un montant de **3 230.97 €**.

Elle comprend les dépenses les « **fourniture, entretien et le petit équipements** » pour

**2 520.37 €**. Cela concerne principalement la **section INSERM pour des achats d'un montant de 2 025.82 €** qui correspondent à l'achat d'ordinateur portable et un ordinateur portable visio d'un montant de **1223.90**, achats de cartouches d'encre d'un montant de **748.92 €**, achat agenda CGT de **15.50 €**, achats 12 aimants d'un montant de **22.50 €** et achat d'un port USB HUB Téléphone d'un montant de **15 €** et **366.64 € pour les achats de la section Midi-Pyrénées** concernant l'achat de micro visio d'un montant de **99.99 €**, **142.45 €** d'achat d'un barnum pour tenir un stand lors de la campagne des élections professionnelles et **124.20 €** pour la reprographie pour les élections professionnelles ; et **78.52 € d'achat de la section Strasbourg** correspondant aux tirages et photocopies de tracts à l'UD CGT Bas-Rhin.

Les dépenses de « **matériel pour manifestation** » d'un montant de **710.60 €** concernent la section IFREMER pour l'achat de drapeaux et chasubles.

**La rubrique « services extérieurs »** de **2 099.68 €** en légère augmentation de 205.14 € soit 9.7 % par rapport à 2021. Les services extérieurs comprennent la « **sous-traitance** » de **662.38 €** et la **presse-documentation d'un montant de 1 417.30 €**. La « **sous-traitance** » concerne la gestion de domaines de messagerie chez OVH de la Région Provence, pour 152.24 € pour qui la fermeture a été opérée au 1<sup>er</sup> avril 2022 suite à la restructuration et la création d'une section appelée dorénavant section Provence Corse. La section Côte d'Azur quant à elle aussi un abonnement pour une messagerie pour un montant de 71.84 €, la section INSERM pour un montant 338.40 € correspondant à l'abonnement Etarget emailing de 10 000 email par mois de 216 € et l'achat du site internet Wix.com dédié à notre site « **spéciale élections professionnelles 2022** » d'un montant de 122.40 € et la section de Lyon d'un montant de 119.90 € pour l'achat d'ajout de mémoire. La « **presse-documentation** » concerne principalement les abonnements à la presse CGT pour 10 sections.

**La rubrique « autres services extérieurs »** est de **21 641.97 €**, dont les dépenses les plus importantes sont les « **déplacements** » pour **12 366.68 €** notamment la section Midi-Pyrénées qui a pris en charge encore une fois de plus les transports d'un montant (Un grand merci) pour 2629.72 € de frais de déplacements pour les missions nationales. La section a pris en charges toutes les missions de la CE, JE du 28 et 29 mars, pour le SNR du 18 mars, les JE et CSN du 27 et 28 juin, la CE du 15/09, les JE et CSN du 21-22 novembre et la CE du 15/12 ; l'INSERM a dépensé pour cette rubrique 8 732.26 € correspondant à la CE extraordinaire du 7-8 juin 2022 initialement prévu en janvier du réservation hôtels, pause-café repas et location salle et transports, une autre CE extraordinaire du 5/10 pour l'hébergement, location, repas et pause-café, la section IRD pour un montant de 514.27

€ concernant une mission du 3 au 22 juin d'un montant de 480.27 € et un remboursement de trajet concernant la rencontre de personnel du 21 et 22 juin, 110 € pour la dépenses de la section Alpes concernant la participation à l'UD CGT du Comité général Isère du 29/09/2022, 60 € pour la section de Caen concernant la part UD14 pour 2 délégué-e-s, 121.50 € de la section Finistère pour frais de 2 missions pour accompagnement individuel, 20 € pour la région Paris 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> pour la part déléguée pour le comité général de l'UD 75 tenu le 21/09, 48 € de la section Provence Corse pour le congrès de l'UD 13 du 18 au 20/10/2022 et 10.93 € de la section Villejuif pour le tractage à Marne-la-Vallée spéciale élection professionnelle 2022. **Les frais de « missions-réception »** constituent une charge de **1 434.71 €**, en augmentation aussi par rapport à 2021 soit 49 % des dépenses en plus par rapport à 2021. Ces frais concernent la section IRD pour 507.10 €, 242 € pour Provence Corse, 73.53 € pour Bordeaux, 68.59 € pour Alpes, 71.68 € pour l'INED, 132.17 pour l'INSERM, 41.73 € pour Midi-Pyrénées, 164.27 € pour Paris Nord, 37.63 € pour Région Provence, 24.27 € pour Strasbourg et 71.74 € pour Montpellier. **Les frais bancaires** comptabilisent 4 902.64 € soit + de 40 % (+ 215.94 €) par rapport à 2021 dû notamment à quelques rejets. Les rejets doivent être traité au plus vite sinon ils génèrent des frais. **Des frais de formations d'un montant de 1 254.52 €** dont 963.33 € pour la section de Bordeaux dispensée par le national par J Kister et M. Pierre et D. Steinmetz, 201.19 € de la section IRD concernant la prise en charge complémentaire de la formation "Combattre les violences sexistes et sexuelles 15-17/06/22. On a aussi **353 € de « frais de justice »** pour la section Alpes concernant la note d'honoraire affaire Vivier contre CNRS. Les « **frais d'affranchissement** » comptabilisent 111.36 € de pour la section d'Orsay. Les « **frais de gestion courantes** » correspondent à **219.06 €** dont 137.50 € pour la section IRD pour l'organisation de projection concernant le droit de diffusion du film « la sociale », 41.40 € pour la section de Lyon concernant l'achat de cadeaux offert au camarade Jean-Claude Lefèvre pour son départ à la retraite, 28.66 € pour la section Côte d'Azur concernant frais du domaine site web et 11.50 € pour la section de Strasbourg correspondant à la part du SNTRS-CGT de la section Strasbourg pour la gerbe intersyndicale. Les « **dons aux organismes** » d'un montant de **1 000 € de** correspondent à 500 € de la section Sorbonne Université concernant la caisse de grève Arc-en-ciel, 300 € de la section Montpellier de don externe pour Union solidaires 34 don « stop armes mutilantes » et 200 € de Alpes pour soutien à la CGE CEA « Conférences Gesticulée » du 25/03/2022. Et enfin une « **charge exceptionnelle** » de **131.11 €** qui correspond aux frais 2021 des sections de Nantes, Montpellier et Inrialpes. Pour cette dernière, il est important de transmettre les justificatifs dès que possible et éviter de les mettre en charges exceptionnelles.

### **Abordons maintenant le bilan du syndicat national :**

**L'actif** s'élève à **303 729.25 €** dont **17 617.10 € de « créances et comptes rattachés répartis »** suivants : 1 002.85 € correspondant à 600 € de remboursement SNCF suite au report de vol Paris-Dakar de Dina pour le FMTS, et 402.85 € du FMTS concernant le quote-part du congrès SUDES à Dakar ; un montant de **3 114.85 €** de cotisations adhérent-e-s dont 2803.29 € pour la cotisation externe pour le national et 311.56 € pour la cotisations part sections, **3 149.82 €** concernant les « **créances de cotisations internes** » des adhérents en prélèvement manuel et réglée en 2023 et **10 349.58 € « autres créances internes »** dont 6 500 € de contribution de l'Inserm pour le fonctionnement du syndicat et 3 849.58 € correspondant aux cotisations versées par erreur à la section Lorraine. Le compte de « **résultat** » est excédentaire de **8 983.93 €**. Nous avons **10 093.43 € de DETTES régliées en 2023** dont **222 € pour la rubrique « Fournisseurs »** qui correspond à la note de Debours pour la Ferc Sup de la section Provence Corse suite à une AG du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ; **4 371.88 € de « factures non parvenues »** correspondant à la part des frais de justice SNTRS concernant le recours de CDI de mission engagé avec l'UFSE et le SNCS d'un montant de 1 165 €, 1 466.48 € aux frais de missions CE et BN, 286.20 € de frais de mission du CSN, 1 306.20 € pour frais de formation et JE, 148.00 € pour frais de mission EPST (Remise de médaille CNRS du 19/12) ; **82 € de « dettes fiscales et sociales »** correspondant à l'impôt sur les société ; 2 951.73 € de dettes fiscales correspondant aux dettes cogétise ; **311.56 € de « dettes part sociales internes »** correspondant à la dette part cotisation des sections ; et « **autres dettes internes** » d'un montant de **2 154.26 €** qui correspondent à la subvention de 2 000 € pour la section de Nantes et 154.26 € pour la mission du CNR en date du 18/03.

Les recettes du syndicat national proviennent principalement des cotisations, de la contribution au fonctionnement du syndicat de 6 500 en dons internes de, de la contribution de l'UFSE aux frais pour les élections professionnelles 2022.

Par ailleurs, dans le cadre du droit syndical, le CNRS met à disposition du syndicat, en plus des locaux, une allocation annuelle de 30 543.53 € hors taxes. Il s'agit d'un droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat,

gérés par la Délégation régionale Paris-Villejuif. Ces crédits n'entrent donc pas dans le bilan comptable. Nous en reparlerons plus tard.

### **Voici le détail des principaux produits :**

**Les cotisations**, dont le montant de **154 709.67 €** correspond à la part nette perçue par le national après la part des sections et les versements Cogetise. Ce montant est en légère hausse par rapport à 2021 soit + de 456.55 € soit + de 0.3 %.

Ensuite, les **autres produits** correspondent :

A l'apport de la **section INSERM** de 6500€, constitue la participation des camarades de l'INSERM aux frais de fonctionnement du siège national à Villejuif.

Vous verrez sur le compte de résultat d'autres produits : **Un « transfert de charges » de 1 109.98 €** qui correspond au versement par la sécurité sociale des indemnités journalières (IJSS) versés après arrêts de travail des deux salariées, puisque le syndicat verse l'intégralité du salaire en cas de maladie. Vous verrez également **527.11 € de « produits financiers »**, qui correspondent aux intérêts du livret bleu Crédit Mutuel. Il y a aussi **2 376.09 € de « produits exceptionnels »** qui correspondent à 2 000 € pour la contribution de l'UFSE aux élections professionnelles 2022 après demande de subvention et 376.09 € pour un versement CGT de cotisations antérieures d'un nouvel adhérent.

### **Pour ce qui concerne les charges au niveau national :**

#### **Les charges totales s'élèvent à 156 238.92 €**

Je reprends par ordre d'importance les principaux postes de dépenses :

En premier, les **charges de personnel**, soit **97 158.30 €**, représentent près de 62 % des dépenses 2022. Elles sont en hausse de 6 211.56 € par rapport à 2021. En effet, la **rubrique salaire a augmenté de 3 375.78 €** soit près de 6 % liée à l'augmentation du point d'indice à partir de juillet 2022 de 3.5 % et la prime de pouvoir d'achat versée en décembre 2022 ; la **rubrique cotisations salariales a aussi augmenté de 2 835.78 €** soit 7 %. Ces augmentations s'expliquent par le fait qu'il y a eu moins d'arrêt de travail de nos deux salariées.

Vient ensuite le **poste frais de missions** (déplacements, hébergement), soit **23 472.26 €** soit **15 %** des dépenses. Ce poste a augmenté par rapport à 2021 qui coïncide à l'année COVID. Le syndicat a pu mettre en place des événements en présentiel dès la 2<sup>ème</sup> CE. Il y a eu 6 Commissions exécutives (CE) dont une en visio et une en mode plus souple où tous les secrétaires de section ont été conviés-e-s.

#### **La dépense concernant les frais de mission et hébergement pour cette CE, s'élèvent à 7 155,26 €**

Ensuite les frais de mission pour **2 conseils syndicaux nationaux (CSN) pour un montant de 3 913,33 €**.

Les frais de mission pour **le bureau national s'élèvent à 8 141,84 €** dont 4 927.50 € pour la location annuelle de la chambre d'hôte sur le site de Villejuif. Le bureau national s'est réuni 20 fois dont 2 BN Orgas.

**Les frais des réunions de militants nationaux**, en particulier la Conférence nationale des retraités tenu le 18/03, l'accompagnement individuel ou collectif comme AG collectif Provence Corse le 1<sup>er</sup> avril, le GT Cellule communication le 15/06, le GT Elections professionnelles du 8/11, les journées des nouveaux entrants pour Marseille le 28/04 et Caen le 14/06, les AG fusion DR16-19 les 19/05, 24/05 et 15/11/2022, et les Assises de la précarité qui s'est tenu le 30/03 avec une co-organisation de la FSU et du SNTRS-CGT et enfin la préparation des élu-e-s du CA du CAES CNRS tenu en février, mai et décembre s'élèvent pour **ces rubriques à 2 359,80 €**

Les camarades du syndicat ont participé au CTMESR, à la CE de l'UFSE du 3/05, aux réunions des élu-e-s CoNRS du 5/10, au CNF du 10/02, à la rencontre de la ministre du 27/06 représentée par Josiane Tack, à la remise des médailles du CNRS, aux réunions internationales pour la CE du FMTS tenu du 7 au 14 mai à Marrakech représentée par Habiba Berkoun et Dina Bacalexi et au congrès SUDES à Dakar représentée par Dina Bacalexi, à la manifestation interprofessionnelle du 29/09, à la cérémonie des obsèques d'une camarade INSERM Rose Katz. Cette catégorie s'élève pour un montant total de **1 902.03 €**.

**Des « frais de justice »** qui s'élèvent à 1 565 € pour le recours au conseil d'état de CDI de mission avec la participation de la Ferc et l'UFSE et SNCS.

Vient ensuite le poste **« formation syndicale »** qui **s'élève à 4 863,37 €** avec une légère augmentation par rapport à 2021 notamment 2 JE sur les thèmes : « Les questions liées aux enjeux environnementaux et à l'approche de

ces enjeux par le capitales » avec l'intervenant Hendrik Davi de la CGT INRAe tenu le 28 mars et « Dialogue sociale avec nos employeurs : bilan et stratégie » présenté le 27/06 avec les camarades du BN. Des formations ont pu être réalisées par notre syndicat notamment les formations d'accueil portés par Michel Pierre, Daniel Steinmetz et Jean Kister en présentiel pour la section de Bordeaux du 22 au 25/11, une formation sur la santé au travail par Lorena Klein pour la section de Marseille, des formations dispensées par la Ferc sur le « travail santé » du 7 au 10/06, formations sur le CSA du 13 au 17/06, une Formation « Combattre les violences sexistes et sexuelles 15-17/06/22 », formation sur le CHSCT du 12 au 16/12 et formation « travail santé spéciale formation spécialisée CSST du 12 au 16 décembre 2022.

Pour la première fois, le syndicat a voulu porté une démarche stratégique pour aider les sections à s'emparer du militantisme de terrain et ainsi pouvoir être au plus près des agents en distribuant des tracts et des goodies. La rubrique « **pub, relations publiques, dons extérieurs** » correspond à **10 200.01 €** pour les goodies de la campagne élections professionnelles 2022.

A la rubrique « **Achats, Etudes, prestations de service** » correspond au frais de **10 251 €** pour le site internet de 8 964 € et 1 287 € pour les dessins des BRS 522, 523, 524 et 525.

**Le « matériel manifestation » comptabilise un total de 3 347.10 €** à l'achat des drapeaux, chasubles et badges.

**La « sous-traitance » d'un montant de 1 169.61 €** correspond aux abonnement OVH Cloud, au logiciel Paie SAGE

On a les « **frais bancaires** » d'un montant de 586.57 €. Les « **gestions courantes** » de 196.37 € correspondent à la cotisation des droits d'auteurs, à l'abonnement domaine AMEN.

J'en viens à faire un point rapide sur l'utilisation de la **subvention CNRS** qui s'élève à 30 543.53.20 €. Cette subvention a servi à régler la location du dupli copieur pour 14 036 €, de copies couleurs hors contrat de 2 989.04 € ; des frais de routage de 4 355 € et de poste du BRS pour 4 411.43 €, le papier et les fournitures de bureau pour 2 686.55 €, l'achat de matériel informatique d'un montant total de 1 618.12 € qui sont des renouvellements de licences, d'imprimante, ajout mémoire pour la visio, d'un ordinateur portable. A savoir que l'achat de l'équipement informatique fait l'objet de l'accord de la direction du CNRS.

**Pour conclure**, un bilan 2022 excédentaire de plus de 26 000 €, en lien avec des dépenses plus importante au niveau National mais aussi pour les sections bien que les dépenses en 2021 étaient plus importantes en raison du 30<sup>ème</sup> Congrès SNTRS. L'année 2022 a été aussi la réorganisation de certaines sections notamment la section Paris Nord qui a fusionné avec Paris Centre partie à Condorcet et avec la section Pouchet, mais aussi la section régionale Provence Corse qui remplace Marseille Sud fusionnée avec Aix, Marseille Nord et Région Provence. En outre, les restructurations de nos organismes impactent sur notre réorganisation syndicale par exemple depuis l'année 2022 avec la fusion de DR16-DR19, avec des structures qui sont parties à Condorcet, à Gif/Yvette. On est donc passé de 61 sections à 52 sections. Ce problématique soulève la question des fusions de sections concernant le nombre de mandats pour notre prochain congrès en 2024 car celles-ci influe sur le nombre de délégué-e-s.

Maintenant faisons le point concernant les adhésions en 2023 : la mobilisation contre la réforme de la retraite a vu un engouement de syndicalisation en ce premier semestre. En date du 26 juin, on a eu 105 adhésions et 73 résiliations et 5 adhésions CGT en cours de transfert au SNTRS. Il est important pour les sections d'agir et faire des adhésions. Par ailleurs, du 27 juin au 4 juillet, c'est l'ouverture de vote des élections CS- CSI, j'invite les sections et les camarades à se mobiliser à voter et à faire voter autour d'eux.

Je vous remercie de votre attention mes cher-e-s camarades

### **Bilan financier 2022 :**

Votes : unanimité 27 votants

### **Quitus à la trésorière :**

Votes : unanimité 27 votants

### **Validation des décharges 2023-2024 :**

**Motion** : Le conseil syndical national du SNTRS-CGT, réuni le 27 juin 2023, n'accepte pas la réduction de 25 à 22 ETPT de temps de décharge, qui ne correspond pas à notre activité syndicale ni aux responsabilités que nous avons déjà engagées. Le CSN demande à la Ferc de garantir 23 ETPT a minima.

### **IFREMER :**

Vocation à devenir agence de programmes, modèle : salaires indignes et moins de salariés.

Faillie : directeurs pouvant valider eux-mêmes leurs missions et achats.

Courrier → RDV à la ministre fait par le SNTRS-CGT avec soutien de la FERC, le courrier demande à être reçu sur le volet salarial et le volet « méconduites » de dirigeants.

Mandat donné à Franck Jacqueline (secrétaire section IFREMER) pour entreprendre des démarches pour ester en justice contre des méconduites financières de dirigeants IFREMER.

Votes : unanimité 23 votants

### **Meudon :**

Faillies dans la procédure, non désaffectation du foncier dans les règles.

Le 29 juin réponse à l'audience sur le recours en cours → la question posée au CSN : poursuivons-nous la procédure engagée ? Va-t-on plus loin en poursuivant l'acte de vente ?

Attaquer l'acte de vente : mandat donné à Josiane de travailler ce sujet et trouver un soutien auprès de la confédération

Deuxième mandat pour continuer. Poursuivre la procédure en cours.

Votes : unanimité 21 votants

### **Motion contre la guerre en Ukraine :**

Le Conseil syndical national du SNTRS-CGT réuni le 27 juin 2023 juge scandaleuse l'augmentation de 40 % (118 milliards €) du budget militaire, alors que le gouvernement n'augmente le point d'indice des fonctionnaires que de 1,5%.

Le CSN du SNTRS-CGT demande que ces 118 milliards € soient réaffectés vers l'Education nationale, la recherche publique, l'enseignement supérieur, les hôpitaux...

Le CSN du SNTRS-CGT se prononce pour un cessez-le-feu immédiat en Ukraine de toutes les parties, ainsi que pour l'arrêt des livraisons d'armes.

Le CSN du SNTRS-CGT demande l'ouverture de négociations pour la paix.

Votes : unanimité 19 votants